



Alain BIOLA  
Maire

Bassan, le 7 avril 2025

## Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de BASSAN

### Enquête agricole

Madame, Monsieur,

La commune de Bassan a engagé une **procédure de révision générale du plan local d'urbanisme**. Elle se déroulera en plusieurs étapes dont la première consiste à faire l'état des lieux du territoire (le diagnostic territorial) et faire émerger les atouts et faiblesses, les menaces et opportunités mais aussi les besoins spécifiques.

La commune souhaite faire un état des lieux le plus exhaustif possible du monde agricole : pratiques culturelles, structures des exploitations, etc. Elle s'intéresse également aux besoins des exploitants et aux difficultés que chacun rencontre tant dans son quotidien que dans les freins à la mise en œuvre de certains projets de développement ou de diversification.

**Dans ce cadre, Monsieur le Maire à l'honneur de vous convier à un atelier de travail en mairie le 23 avril 2025 à 18h.**

Cet atelier sera animé par le bureau d'études Urban Projects, mandataire du groupement retenu pour la révision générale du PLU par la commune de Bassan. Il se décomposera en deux temps :

- Présentation des éléments de diagnostic généraux sur le territoire ;
- Questions et échanges avec les exploitants.

Ce second temps permettra d'approfondir le diagnostic agricole avec des éléments du terrain : attentes et besoins des exploitants, difficultés particulières (notamment sur la circulation pour les engins agricoles, etc.), l'impact de l'urbanisation sur vos activités (nuisances, traitements, etc.), la prise en compte des enjeux environnementaux dans les exploitations (adaptation au changement climatique, irrigation des cultures, etc.). Il sera également l'occasion de faire remonter à la commune vos projets à court ou moyen terme (2030-2035) (nouvelles constructions agricoles, changement de destination, diversification des activités, etc.).

Par ailleurs, afin d'approfondir plus encore le diagnostic agricole, la commune aimerait connaître en particulier :

- Si vous disposez des surfaces irriguées : si oui, quelle surface et quelles références cadastrales ?
- Si vous avez des projets bâtis (construction neuve, réhabilitation, changement de destination) : si oui, quel type de projet (habitation, tourisme, hangar, etc.), quels bâtiments existants sont concernés et quelles références parcellaires ?

Vous pouvez retourner ces éléments soit directement à l'accueil de la Mairie de Bassan, soit par mail à l'adresse [plu@bassan.fr](mailto:plu@bassan.fr), soit le jour de l'atelier.

L'ensemble des éléments récoltés permettra d'adapter le projet de territoire de la commune au plus près des besoins et des projets des agriculteurs.

**Afin de préparer cet atelier, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence par téléphone au 04.67.36.10.67 ou par mail à l'adresse [plu@bassan.fr](mailto:plu@bassan.fr) avant le 21 avril 2025.**

Monsieur le Maire et son conseil municipal restent à votre écoute et à votre disposition.

